AB/CKS

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2020-_0332__/PRES promulguant la loi n° 008-2020/AN du 23 avril 2020 portant ratification de l'ordonnance n°2019-008/PRES du 18 septembre 2019 portant autorisation de ratification des Accords de don n°D476-BF et de crédit n°6434-BF conclus le 19 juin 2019 à Ouagadougou entre Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du projet filets sociaux «Mise à l'échelle et réponse aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes».

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2020-017/AN/PRES/SG/DGAJP/DSC du 29 avril 2020 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 008-2020/AN du 23 avril 2020 portant ratification de l'ordonnance n°2019-008/PRES du 18 septembre 2019 portant autorisation de ratification des Accords de don n°D476-BF et de crédit n°6434-BF conclus le 19 juin 2019 à Ouagadougou entre Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du projet filets sociaux « Mise à l'échelle et réponse aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes »;

DECRETE

ARTICLE 1: Est promulguée la loi n° 008-2020/AN du 23 avril 2020 portant ratification de l'ordonnance n°2019-008/PRES du 18 septembre 2019 portant autorisation de ratification des Accords de don n°D476-BF et de crédit n°6434-BF conclus le 19 juin 2019 à Ouagadougou entre Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du projet filets sociaux « Mise à l'échelle et réponse aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes ».

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mai 2020

Roch Mare Christian KABORE

KINA

BURKINA FASO
.....UNITE-PROGRES-JUSTICE

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°008-2020/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-008/PRES DU 18 SEPTEMBRE 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N°D476-BF ET DE CREDIT N°6434-BF CONCLUS LE 19 JUIN 2019 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET FILETS SOCIAUX « MISE A L'ECHELLE ET REPONSE AUX BESOINS DES REFUGIES ET DES COMMUNAUTES HOTES»

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 avril 2020 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifié l'ordonnance n°2019-008/PRES du 18 septembre 2019 portant autorisation de ratification des Accords de don n°D476-BF et de crédit n°6434-BF conclus le 19 juin 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du projet filets sociaux « Mise à l'échelle et réponse aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes ».

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 23 avril 2020

> Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Sixième Vice-président

> > ULDIATI

Le Secrétaire de séance

Hama Moussa DICKO